

# Défendons et améliorons notre système de retraites !

Tous(tes) ensemble contre la "concertation sur les retraites,  
bordée par le Ministre du travail Eric Woerth"

*Le gouvernement veut aggraver l'accès à la retraite et ce n'est pas une rumeur. Sa "feuille de route" est de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance de 1945 qui a notamment mis en place la retraite par répartition et la solidarité intergénérationnelle.*

*Les lobbys des assurances privées sont d'ores et déjà aux aguets à Matignon pour la curée...*

*Cette précipitation des réformes de notre système de retraite repose sur un pseudo déficit de 22 milliards d'€ alors que les allègements des cotisations patronales sont de l'ordre de 27 milliards d'€ par an! Trouvez l'erreur !*

► Le gouvernement français s'apprête à engager une nouvelle réforme qui risque de porter un coup fatal au système de retraite par répartition en jurant une fois de plus que c'est pour le sauver.

Le bilan des réformes menées depuis 1993 est déjà catastrophique : toutes les dispositions prises **ont déjà fait baisser le niveau des pensions d'environ 20%** (calcul sur les 25 meilleures années, indexation sur les prix et non plus sur les salaires des actifs, allongement de la durée de cotisation sous peine de décote...) **et** ont aggravé les inégalités déjà fortes entre les pensions des hommes et des femmes. Le **Conseil d'orientation des retraites (COR)** prévoit que le taux de remplacement moyen – niveau de la retraite par rapport au salaire, passerait de 72 % en 2007 à 59% en 2050. Cette dégradation continuera donc de frapper les actuels retraités et touchera également les générations suivantes.



► **Malgré ce bilan désastreux, le gouvernement veut aller encore plus loin en supprimant l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans en le portant à 62, voire 65 ou 67 ans, comme le demande le Medef, et en remettant en cause le calcul sur les six derniers mois d'activité des retraités du secteur public.** Jumelées avec un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, ces mesures condamneraient à la pauvreté la plupart des futurs retraités, surtout les femmes et tous ceux et celles qui ont connu et connaîtront des périodes de chômage et de précarité importantes. **Ce sont les salarié-es les plus jeunes qui subiraient les effets cumulés de ces orientations au moment de partir à la retraite.**

► Le gouvernement et le patronat persistent à vouloir durcir les conditions de départ en retraite alors même que les entreprises continuent de se débarrasser des salariés âgés avant qu'ils aient acquis la totalité de leurs droits. Exiger que les salariés travaillent et cotisent plus longtemps, alors que l'âge moyen de cessation d'activité est de 59 ans, ne vise qu'à baisser le niveau des pensions. De plus, cette logique remet en cause la solidarité intergénérationnelle. **Il n'y a aucun sens à augmenter l'âge de la retraite alors que le chômage de masse sévit pour les jeunes.** Au lieu de voir dans la retraite par répartition une transmission perpétuelle et solidaire de la prise en charge d'une génération par la suivante, le gouvernement et le patronat, afin d'attiser la division, la stigmatisent comme un fardeau pour la seule génération à venir.

► **Le danger ne s'arrête pas là. Le COR dessine les contours d'une réforme pour remplacer notre système par un autre «par points» ou «par comptes notionnels».** Dans les deux cas, il s'agirait de ne plus avoir à assurer un taux de remplacement du salaire défini à l'avance et de faire de la variation du niveau des pensions le moyen d'équilibre financier des régimes. Cela aggraverait encore la baisse du niveau des pensions et contraindrait les salariés, particulièrement les salarié-es pauvres et effectuant les travaux pénibles, à travailler toujours plus longtemps.

Il faut rééquilibrer la part des salaires dans la valeur ajoutée, la richesse créée par les salariés dans les entreprises. Cela peut prendre la forme d'une augmentation de la part patronale des cotisations sociales qui serait compensée par une baisse des dividendes versés aux actionnaires, ce qui permettrait de ne pas toucher à l'investissement productif.



► **Quant à l'augmentation de l'espérance de vie des français qui justifierait de travailler plus longtemps est un argument fallacieux: Car l'espérance de vie en pleine santé, sans maladie invalidante, quant à elle, stagne piteusement à 64 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes:**

Ce n'est pas avec la loi "Bachelot" de 2009, dernière en date qui frappe de plein fouet notre système de protection de la santé qui améliorera la situation. Le nombre des blocs opératoires (moins 182 prévus) s'amenuise comme peau de chagrin. Avec la mise en place de franchises médicales, l'augmentation des forfaits hospitaliers, le déremboursement des médicaments et la baisse drastique des effectifs du corps médical public, il est fort à parier (en ligne?) que la Loi Bachelot sera plus mortifère que la Grippe A. Surtout pour les retraités malades qui n'auront plus les moyens de se payer une "assurance maladie complémentaire" ou un traitement dans une clinique privée.

► **Une alternative à cette régression sociale existe pourtant!**

A moins de décréter la paupérisation des retraité-es, il est normal de couvrir les besoins sociaux liés à l'augmentation de leur part dans la population par un accroissement des prélèvements sur la richesse produite. Les déficits des caisses de retraite sont essentiellement dus au refus obstiné de le faire. Pourtant, le besoin supplémentaire de financement nécessaire aux retraites est réalisable puisqu'il a été chiffré en 2007 par le COR entre 1 et 2 points de PIB jusqu'en 2050, à comparer avec la chute de la part de la masse salariale de 8 points au cours des dernières décennies et avec l'explosion correspondante des dividendes, qui sont passés de 3,2% du PIB en 1982 à 8,5% en 2007. Il est donc juste d'augmenter la part des salaires et des pensions dans la richesse produite en s'attaquant aux profits. Le financement des retraites est possible à condition d'en finir avec l'actuel partage éhonté de la richesse au bénéfice des revenus financiers. C'est ce partage qui constitue le tabou à faire sauter, et non l'âge de départ.

**Il s'agit là d'un choix politique de justice et de solidarité que nous pouvons imposer par notre mobilisation**

**Un système de retraite devrait avoir pour objectif de maintenir le niveau de vie acquis pendant la vie active et permettre que les salariés puissent profiter réellement de leur temps de retraite. C'est pourquoi nous revendiquons :**

- ☉ L'âge de départ à **taux plein à 60 ans**, avec un départ à 55 ans pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles et le maintien des régimes spéciaux.
- ☉ **L'indexation des pensions sur les salaires** afin de maintenir la parité d'évolution des revenus entre actifs et retraités, l'indexation des "salaires portés au compte" pour le calcul du montant de la retraite sur l'évolution des salaires.
- ☉ La garantie d'un **taux de remplacement de 75%** du salaire calculé sur les 6 meilleurs mois pour tous, secteur privé et public.
- ☉ **37,5 annuités de cotisations** pour avoir une retraite à taux plein et en premier lieu abandon de la règle adoptée en 2003 qui affecte les 2/3 de la croissance de l'espérance de vie à l'augmentation de la durée de cotisation.
- ☉ **La validation des périodes de chômage et d'étude dès l'âge de 18 ans.**
- ☉ **Pas de retraite inférieure au SMIC.**

**Le Collectif de défense des retraites des Yvelines (78)**, premiers signataires: ATTAC 78, FASE, NPA, PG, SUD santé-sociaux 78, Union Syndicale Solidaires 78.

*--- soutient les comités locaux unitaires du 78 (Trappes, Mantois, Les Mureaux, Houilles/Sartrouville ..) et appelle à leur développement*

*– propose des initiatives centrales :*

*diffusions dans les grandes gares, rassemblement le 12 juin à Versailles, grand meeting le 24 juin à Poissy ...*

**Signez aussi l'appel national [Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites](#)**

